

**FONDATION NATIONALE DES ARTS GRAPHIQUES ET PLASTIQUES****APPEL À CANDIDATURES : AIDE AU PROJET
COMMISSION MECENAT DU PRINTEMPS 2016****DATE LIMITE D'ENVOI : 25 MARS 2016 (cachet de la poste faisant foi)**

La Fondation Nationale des Arts Graphiques et Plastiques, fondation reconnue d'utilité publique, soutient des projets artistiques dans le cadre d'une enveloppe globale de 500 000 € par an. Les aides sont attribuées à l'issue de l'examen des projets par une commission de sélection composée de responsables de la fondation et de personnalités qualifiées.

L'aide obéit aux caractéristiques suivantes :

- 1- Les oeuvres financées sont du domaine des arts graphiques ou plastiques.
- 2- Au titre de l'année 2016, la commission de sélection pourra porter une attention particulière aux projets qui explorent et croisent des nouvelles tendances intégrant l'innovation technologique et scientifique dans les domaines du design, de la mode et des arts appliqués.
- 3- Sont éligibles les artistes français ou les artistes étrangers vivant, travaillant ou ayant un projet de longue durée en France (d'une durée minimale de 6 mois), sans critère d'âge.
- 4- Les critères de choix sont la qualité artistique du projet, le réalisme de son budget, l'implication dans le processus financier de production d'éventuels partenaires, ainsi que les perspectives de diffusion et de visibilité du projet en France et à l'international. La commission prend également en compte la compatibilité de l'aide avec d'autres dispositifs de soutien existants, publics ou privés.
- 5- Il s'agit d'une aide à la production, versée directement à l'artiste. L'aide a pour ambition de favoriser le développement des projets dans leur phase de préparation (production, résidence, recherche,...). Cette aide intervient au premier stade de développement du projet, et ne peut en aucune façon financer des frais de post-production ou de diffusion.
- 6- Le montant de l'aide ne peut être supérieur à 80% de la dépense de production éligible. Il n'y a pas de montant minimum ni maximum pour l'aide ; à titre indicatif, le montant moyen des aides versées en 2015 s'est élevé à environ 15 000 Euros.
- 7- Chaque projet sélectionné fait l'objet d'un suivi par la Fondation, l'artiste étant invité à donner des éléments précis sur l'état d'avancement jusqu'à sa réalisation complète.

Le dossier de candidature présenté par l'artiste et dont le format est libre, doit obligatoirement comprendre:

- un curriculum vitae et des éléments portant sur ses travaux récents ou plus anciens les plus importants,
- un descriptif détaillé du projet accompagné, le cas échéant, d'éléments iconographiques,
- un budget précis en dépenses et recettes,
- un calendrier prévisionnel de réalisation,
- l'indication des lieux de diffusion du projet s'ils sont connus au moment du dépôt du dossier
- tout autre élément pertinent susceptible d'éclairer la commission.

Les dossiers complets doivent être adressés à :

Fondation Nationale des Arts Graphiques et Plastiques
Commission mécénat
Hôtel Salomon de Rothschild
11 rue Berryer
75008 Paris

Des informations complémentaires sont accessibles sur la page consacrée au dispositif :

<http://www.fnagp.fr/page/aide-au-projet>